

CALENDRIER DES BOURSES SCOLAIRES

ANNEE 2010-2011 – PREMIERE COMMISSION LOCALE

Les dossiers doivent être déposés avant le 22 février 2010. Les familles n'ayant pu déposer leur dossier à cette date auront la possibilité de le déposer en deuxième commission locale.

Demande de renouvellement de bourse

Retrait du formulaire de demande de renouvellement : Le formulaire peut être retiré auprès des établissements en décembre 2009 (pour certains établissements, il est expédié directement aux familles par le Consulat général)

Dépôt du dossier de demande de renouvellement (formulaire et pièces justificatives) : Les dossiers seront remis, à un agent consulaire aux dates et heures figurant dans au tableau ci-dessous.

Lycée Fr. Barcelone	Ecole F. Lesseps	Ecole Bon Soleil Gava	Ecole Bel Air	Collège Fr. de Reus	Collège Fr. de Palma	Collège Fr. d'Ibiza	Lycée Fr. Saragosse
A l'école	A l'école	A l'école	A l'école	A l'école	A l'école	A l'école	A l'école
27,28,29 janvier 2010	21,22 janvier 2010	25,26 janvier 2010	1, 2 février 2010	20 janvier 2010	27,28,29 janvier 2010	25,26 janvier 2010	18,19 janvier 2010
9h-17h	9h-17h	10h-17h	10h-17h	11h-17h	9h-17h	10h30-16h30	10h30-16h30

Première demande de bourse

Retrait du formulaire de première demande : Sur le site internet du consulat (www.consulfrance-barcelone.org/ formalités / bourses d'enseignement / bourses scolaires), ou auprès des établissements scolaires.

Dépôt du dossier de première demande (formulaire et pièces justificatives) : Au cours d'un entretien et sur rendez-vous aux dates figurant au tableau ci-dessous. Pour prendre rendez-vous avec un agent consulaire, voir précisions dans le tableau.

Lycée Fr. Barcelone	Ecole F. Lesseps	Ecole Bon Soleil Gava	Ecole Bel Air	Collège Fr. de Reus	Collège Fr. de Palma	Collège Fr. d'Ibiza	Lycée Fr. Saragosse
Au Consulat	Au Consulat	A l'école	A l'école	A l'école	A l'école	A l'école	A l'école
Du 18/01/10 au 22/02/10	Du 18/01/10 au 22/02/10	25,26 janvier 2010	1,2 février 2010	20 janvier 2010	27,28,29 janvier 2010	25,26 janvier 2010	18,19 janvier 2010
Prendre RV obligatoire, tél. au 932 70 30 21 ou 23	Prendre RV obligatoire, tél. au 932 70 30 21 ou 23	Prendre RV obligatoire auprès de l'école	Prendre RV obligatoire auprès de l'école	Prendre RV obligatoire auprès de l'école	Prendre RV obligatoire auprès de l'école	Prendre RV obligatoire auprès de l'école	Prendre RV obligatoire auprès de l'école

Processus d'examen des demandes de bourse scolaire par l'administration :

- En février, le Consulat général recueille les demandes de révision, de renouvellement tardif et les premières demandes tardives (vérification des pièces justificatives et examen du dossier)
- En avril, la commission locale des bourses se réunit et émet des propositions à l'attention de la commission nationale des bourses (Paris)
- En juin, la commission nationale des bourses prend une décision sur la demande de bourse
- En juillet, la décision de la commission nationale est transmise aux familles par l'intermédiaire du Consulat général

ANNEE 2010-2011 – DEUXIEME COMMISSION

Dépôt des dossiers du 23 août au 10 septembre 2010.

Demande de révision :

Elle se fait par courrier. Après avoir reçu le courrier vous informant de la décision de la 1^{ère} commission nationale des bourses (en juillet), vous avez la possibilité de transmettre au Consulat général une demande de révision. Aucun courrier ne pourra être traité après le 10 septembre 2010.

Demande de renouvellement tardif :

Retrait du formulaire de demande de renouvellement : Le formulaire peut être retiré auprès des établissements en Septembre 2010 (ou sur le site internet du Consulat général)

Dépôt du dossier de demande de renouvellement (formulaire et pièces justificatives) : Les dossiers seront remis à un agent consulaire aux dates et heures figurant au tableau ci-dessous.

Lycée Fr. Barcelone	Ecole F. Lesseps	Ecole Bon Soleil Gava	Ecole Bel Air	Collège Fr. de Reus	Collège Fr. de Palma	Collège Fr. d'Ibiza	Lycée Fr. Saragosse
Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	A l'école	A l'école	A l'école
Du 23/08 au 10/09/10	Du 23/08 au 10/09/10	Du 23/08 au 10/09/10	Du 23/08 au 10/09/10	Du 23/08 au 10/09/10	9, 10 septembre 2010	6 septembre 2010	8 septembre 2010
9h-13h	9h-13h	9h-13h	9h-13h	9h-13h	9h-17h	10h30-16h30	10h30-16h30

Première demande tardive de bourse :

Retrait du formulaire de première demande : Sur le site internet du consulat (www.consulfrance-barcelone.org / formalités / bourses d'enseignement / bourses scolaires), ou auprès des établissements scolaires.

Dépôt du dossier de première demande (formulaire et pièces justificatives) : Au cours d'un entretien et sur rendez-vous aux dates figurant au tableau ci-dessous. Pour prendre rendez-vous avec un agent consulaire, voir précisions dans le tableau.

Lycée Fr. Barcelone	Ecole F. Lesseps	Ecole Bon Soleil Gava	Ecole Bel Air	Collège Fr. de Reus	Collège Fr. de Palma	Collège Fr. d'Ibiza	Lycée Fr. Saragosse
Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	A l'école	A l'école	A l'école
Du 23/08 au 10/09/2010	Du 23/08 au 10/09/2010	Du 23/08 au 10/09/2010	Du 23/08 au 10/09/2010	Du 23/08 au 10/09/2010	9, 10 septembre 2010	06 septembre 2010	8 septembre 2010
Prise de RV obligatoire, tél. au 932 70 30 21 ou 23	Prise de RV obligatoire, tél. au 932 70 30 21 ou 23.	Prise de RV obligatoire, tél. au 932 70 30 21 ou 23	Prise de RV obligatoire, tél. au 932 70 30 21 ou 23.	Prise de RV obligatoire, tél. au 932 70 30 21 ou 23	Prise de RV obligatoire auprès de l'école	Prise de RV obligatoire auprès de l'école	Prise de RV obligatoire auprès de l'école

Processus d'examen des demandes de bourse scolaire par l'administration :

- En septembre, le Consulat général recueille les demandes de révision, de renouvellement tardif et les premières demandes tardives (vérification des pièces justificatives et examen du dossier)
- En octobre, la commission locale des bourses se réunit et émet des propositions à l'attention de la commission nationale des bourses (Paris)
- En décembre, la commission nationale des bourses prend une décision sur la demande de bourse
- En janvier, la décision de la commission nationale est transmise aux familles par l'intermédiaire du Consulat